

AULT

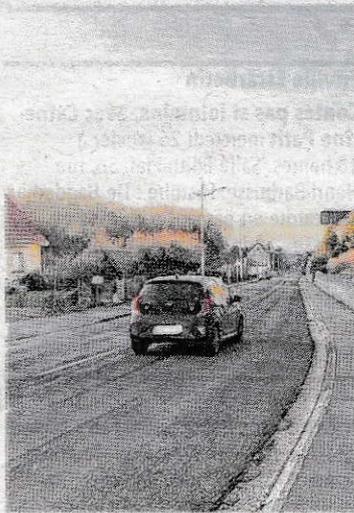
La municipalité veut limiter la vitesse dans le village

Des mesures vont être prises pour lutter contre les vitesses excessives des véhicules dans le village. Particulièrement sur les deux axes principaux menant au centre : l'avenue du Général-Leclerc et la rue d'Eu (Cavée verte).

Lors du conseil municipal de jeudi soir, le premier adjoint, Laurent Cholet, a détaillé les aménagements qui devraient être réalisés cette année. « Sur la presque totalité de la commune », du village, la vitesse sera limitée à 30 km/h, avec un marquage au sol. Ce qui se justifie par la configuration des lieux, la présence de commerces ou structures recevant du public, la fréquentation touristique, etc.

RADAR PÉDAGOGIQUE

En revanche, la vitesse restera limitée à 50 km/h sur une partie des deux axes déjà cités : pour la Cavée verte, de la RD940 à la rue du Bois-de-Cise ; pour l'avenue, du rond-point à la bibliothèque. « Passer à 30 ne serait pas forcément bien compris et la mesure serait dans ce cas contre-productive », a affirmé l'adjoint.



Des aménagements sont prévus avenue du Général-Leclerc.

Pour obliger les véhicules à ralentir, des aménagements sont donc prévus. Dans la Cavée verte, l'objectif est de « sécuriser l'accès au camping, avec un plateau surélevé ou un ralentisseur, et un marquage au sol comme à Saint-Quentin-Lamotte » sur la D940, soit des croisillons jaunes. Autre dispositif envisagé,

entre le camping et l'accès au Bel Air : « une écluse double », réduisant la chaussée à une voie, avec priorité donnée à l'un des deux sens de circulation, et « un radar pédagogique ». Le stop de la rue du Bois-de-Cise pourrait aussi devenir une priorité à droite. « Tout est bon pour que les gens roulent vraiment à 50. » Dans l'avenue du Général-Leclerc, qui est une voirie départementale, « la problématique est un peu différente car le flux de piétons et de cyclistes est un peu moindre ». Le but est de rappeler aux conducteurs qu'ils entrent dans un bourg. Deux passages piétons seront créés entre l'ancienne gendarmerie et la bibliothèque, avec un système lumineux qui les distingue : soit un feu clignotant, soit une lumière bleue comme à Eu. « Nous pourrions aussi ajouter des radars pédagogiques. » Quant aux « têtes de stationnement », qui change de côté pour former une chicane, elles seront protégées « par un obstacle vertical ». Ce qui devrait éviter les accrochages. Rien n'est encore chiffré, a reconnu le maire Marcel Le Moigne, mais les travaux doivent commencer au printemps. ■ XAVIER TOGNI